

# COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : 2 mars 2026  
Date de l'affichage : 2 mars 2026  
Nombre de conseillers en exercice : 68  
Nombre de conseillers présents : 43 + 2 supplés + 7 pouvoirs  
Nombre de conseillers votants : 52

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE NIVEAU NATIONAL**

Numéro de la Délibération : 100326-DC-18

L'an deux mille vingt-six, le dix mars, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly en Thelle, sous la Présidence de Monsieur Pierre DESLIENS.

**Etaient présents :**

Mmes Dominique MARGERY, Lydia BORDERES, Marie-France SERRA, Doriane FRAYER, Nathalie SABOT, Maud MATHONAT, Viviane AKAKPOVI, Josiane VANDRIESSCHE, Annie BLANQUET, Danielle DEBLIECK, Christelle GAUVIN, Nadia MORIA, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Nathalie GALINDO, Véronique PAUL, Colette DEWEZ.

MM. Pierre DESLIENS, Patrice CREPY, Jean-Jacques DUMORTIER, Francis CHABLE, David LAZARUS, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Guillaume NICASTRO, Hubert CABORDEL, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Ludovic GORINE, Pierrick LOZE, Alain ARNOLD, Jean-Louis GOUPIL, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Alain DEVOOGHT, Thierry DEVILLARD, Bruno CALEIRO, Patrick VONTHRON, Olivier DOUCHET, Daniel VEREECKE, Christophe DURAND, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST.

**Etaient absents :**

Mmes Christine MARIENVAL, Carine LUGEZ, Caroline MARTIN, Michèle BRICHEZ, Françoise TESTART, Christèle MARIN, Angélique ANDRE.

MM. Philippe MARECHAL, Mickaël DEQUIN, Rafaël DA SILVA, Kévin POTET, Alain GUERINET, Gérard PIEUX, Jean-Pierre CHATRON, Sébastien FERNET, Pascal POULET, Charles-Antoine de NOAILLES, Gérard AUGER, Denis JACOB, Robert JOYOT, Philippe ELOY, Gérard CHATIN, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

**Dont supplés :**

- M. Mickaël DEQUIN par Mme Geneviève BONNEAU.
- M. Robert JOYOT par Mme Geneviève DELABY.

**Dont représentés :**

- Mme Isabelle VILAREM par M. Pierre DESLIENS.
- M. Rafaël DA SILVA par M. Marc VIRION.
- M. Alain GUERINET par M. Hubert CABORDEL.
- M. Pascal POULET par M. Daniel VEREECKE.
- M. Philippe ELOY par M. Jean-Jacques DUMORTIER.
- M. Gérard CHATIN par M. Alain ARNOLD.
- Mme Angélique ANDRE par M. Guy LAFOREST.

**Secrétaire de séance** : Mme Caroline BILL, conseillère communautaire de la commune de Neuilly-en-Thelle.

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DE NIVEAU NATIONAL**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-7 ;
- L'avis de la commission finances du 18 février 2026 ;

**Considérant :**

- La volonté de la Communauté de communes d'apporter son soutien financier aux associations sportives de niveau national dans leur sport respectif et ainsi de les accompagner dans leur évolution et structuration, dans la réalisation de leurs projets, le développement de leurs activités ou dans la mise en place de nouvelles actions ou événements ;
- Les dossiers de demandes de subventions envoyés par les clubs de handball de Neuilly-en-Thelle, de badminton de Chambly et de Cécifoot de Précý-sur-Oise ;
- Les critères d'attribution tels que les effectifs, le nombre de matchs à l'extérieur et le niveau du club selon le nombre de division existant, pris en considération pour déterminer l'attribution de subvention ;
- La volonté de la Communauté de communes de permettre aux associations de faire face à l'augmentation de leurs frais de déplacements en augmentant le montant de la subvention de 5 000 € ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE,**

- **ACCORDE** le versement de subventions de fonctionnement aux associations sportives de niveau national comme suit :
  - AS Neuilly-en-Thelle/Mesnil-en-Thelle Handball : 20 000 €
  - Badminton Club Chambly : 20 000 €
  - Cécifoot Précý-sur-Oise : 20 000 €
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les conventions entre la Communauté de communes et les associations concernées ;
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite au compte 65748 du budget principal de la Communauté de communes.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20260310-100326-DC-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026  
Affichage : 18/03/2026

Signé électroniquement le 12/03/2026,  
par DESLIENS Pierre, Président.

**Le secrétaire de séance,**

**Caroline BILL**

**Le Président**

**Pierre DESLIENS**